

CONSEIL COMMUNAL DU 20.03.2023



Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

Ville de Comines-Warneton

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 06.02.2023.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 06.02.2023 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. Règlement complémentaire de police relatif à l'établissement d'une zone d'évitement striée à 7783 Comines-Warneton, Rue du Touquet, 2. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement de police relatif à l'établissement d'une zone d'évitement striée à 7783 Comines-Warneton, Rue du Touquet, 2.

3. Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.12.2022. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur Financier arrêté au 31.12.2022 signé par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier et Madame Clémentine VANDENBROUCKE, Échevine-vérificatrice, en date du 09.02.2023.

Ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces et mentionne également qu'il ne fait l'objet d'aucune remarque.

4. Finances communales. Délibérations relatives aux règlements-taxes et redevances communales du Conseil Communal des 07.11.2022 et 14.11.2022. Courriers exécutoires de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication.

Il est proposé au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, de prendre acte de courriers datés du 19.01.2023 par lesquels l'autorité de tutelle informe l'autorité locale que les délibérations relatives aux règlements taxes et redevances communales arrêtées par le Conseil Communal en ses séances du 07.11.2022 et 14.11.2022 sont devenues exécutoires.

Les règlements-redevances concernés sont les suivants :

- règlement-redevance relatif à la délivrance des sacs-poubelle pour l'enlèvement des déchets ménagers résiduels et pour l'enlèvement des P.M.C. par les services de collecte des déchets ; des sacs-poubelle destinés à recevoir des déchets organiques afin d'être évacués dans les points d'apport volontaire prévus à cet effet (P.A.V.) ; des ouvertures pour dépôt volontaire aux points d'apport volontaire (P.A.V.) destinés à recevoir les dépôts des déchets ménagers résiduels (D.M.R.) ;
- règlement-redevance relatif à la délivrance de documents administratifs ;
- règlement-redevance relatif aux redevances liées aux concessions de sépultures ;
- règlement-redevance relatif aux redevances liées aux exhumations.

Les règlements-taxes concernés sont :

- taxe communale annuelle sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers produits par les ménages ;
- taxe communale annuelle sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers assimilés produits dans le cadre de l'occupation d'une seconde résidence ;
- taxe communale annuelle sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers assimilés produits par une activité économique ;
- taxe additionnelle à l'impôt des personnes physique ;
- taxe sur les panneaux publicitaires ;
- taxe sur les secondes résidences ;
- taxe relative aux zones de stationnement à durée limitée.

5. Finances communales. Budgets initiaux ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023. Arrêté de Monsieur le Gouverneur du Hainaut. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté daté du 17.02.2023 de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, parvenu le 20.02.2023 à l'Hôtel de Ville et portant les références 050004/54010/TG90/2023/000208, arrêté réformant les budgets ordinaire et extraordinaire 2023 de la Ville de Comines-Warneton, initialement votés par le Conseil Communal en sa séance du 19.12.2022 (7^{ème} objet).

L'autorité de tutelle a apporté les modifications suivantes en ce qui concerne les chiffres contenus dans ces budgets initiaux :

Modifications des recettes du service ordinaire :	
040/373-01 : Taxe sur les véhicules automobiles (taxe de circulation)	+ 31.477,67 Euros
551/161-05 : Redevance d'occupation du réseau gazier	+ 18.544,79 Euros
552/161-05 : Redevance d'occupation du réseau électrique	+ 51.135,31 Euros
Modifications des recettes du service extraordinaire :	
060/99551.20220055.2023 : Utilisat. fonds de réserve extraordinaire	+ 219.349,84 Euros
764/99551.20220055.2023 : Utilisat. fonds de réserve extraordinaire	- 219.349,84 Euros

Cette récapitulation des résultats tels que réformés entraîne les modifications suivantes :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	30.298.887,47 €	23.258.328,11 €
Dépenses exercice proprement dit	29.478.599,93 €	30.178.112,25 €
Boni / Mali exercice proprement dit	+ 820.287,54 €	- 6.919.784,14 €
Recettes exercices antérieurs	5.875.368,56€	1.439.595,88 €
Dépenses exercices antérieurs	302.929,00 €	20.000,00 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	5.770.936,85 €

Prélèvements en dépenses	2.650.000,00 €	155.399,90 €
Recettes globales	36.174.256,03 €	30.468.860,84 €
Dépenses globales	32.431.528,93 €	30.353.512,15 €
Boni / Mali global	+ 3.641.569,33 €	+ 115.348,69 €

6. Zone de Secours Wallonie Picarde. Dotation communale pour l'exercice 2023. Recours en annulation à l'encontre de l'arrêté du 14.12.2022 du Gouverneur de la Province de Hainaut fixant les dotations communales 2023 pour la Zone de Wallonie Picarde et de la décision implicite de rejet de ce recours par la Ministre de l'Intérieur à défaut d'avoir statué dans le délai de 40 jours visé à l'article 68, §3 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile. Autorisation à donner au Collège des Bourgmestre et Échevins d'introduire des recours. Décision.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Collège des Bourgmestre et Échevins à introduire devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État des recours administratifs à l'encontre de l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 23.12.2022 et de la décision implicite de rejet de ce recours par la Ministre de l'Intérieur à défaut d'avoir statué dans le délai de 40 jours visé à l'article 68, §3 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.

7. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport d'activités pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'activités pour l'année 2022 du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.).

8. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport financier pour l'année 2022 du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.).

9. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier-article 20 pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport financier – article 20 pour l'année 2022 du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.).

10. Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Rapport d'activités 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'activités 2022 de l'Agence de Développement Local (A.D.L.).

11. Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Comptes de la régie. État des recettes et dépenses et rapport sur la gestion de l'exercice comptable 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'état des recettes et dépenses ainsi que le rapport sur l'exercice comptable 2022 de l'Agence de Développement Local (A.D.L.).

12.S.R.L. LYSCO. Remplacement de Monsieur David KYRIAKIDIS en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration. Décision.

Il est proposé au Conseil de procéder, à la demande la S.R.L. LYSCO, au remplacement, en tant que représentant de la Ville, de Monsieur David KYRIAKIDIS, représentant du parti M.C.I., au sein du Conseil d'Administration de la S.R.L. LYSCO, par un autre représentant du parti M.C.I..

13.Marché de travaux en matière d'éclairage public. Renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achats d'ORES ASSETS. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de renouveler l'adhésion de la commune à la centrale d'achat constitué par l'Intercommunale ORES ASSETS pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public et ce, pour une durée de 4 ans, renouvelable à partir du 1^{er} juin 2023 ;
- de recourir aux entrepreneurs désignés par la centrale dans le cadre d'un marché pluriannuel pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installations/d'établissement de nouvelles installations.

14.Environnement-Énergie. Éclairage intelligent Sentier du Corentje à 7780 Comines. POLLEC 2020. Conventions de constitution d'emprises pour le placement de supports d'éclairage public et de servitudes pour enfouissement de câbles en sous-sol et d'accès à ceux-ci. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention de constitution d'emprises pour le placement de supports d'éclairage public et de servitudes pour enfouissement de câbles en sous-sol et d'accès à ceux-ci entre d'un part la Ville et ORES et d'autre part l'A.S.B.L. Société Patrimoniale d'administration des bâtiments scolaires Catholiques de la Province du Hainaut et l'A.S.B.L. Collège de la Lys, relative à une emprise sur les parcelles cadastrées 1^{ère} division, section c, numéros 272m, 273n², 272k, 270d et 269, pour les supports d'éclairage public et la concession d'une servitude de pose en sous-sol de câbles électriques et d'accès à ceux-ci ;
- d'approuver les termes de la convention de constitution d'emprises pour le placement de supports d'éclairage public et de servitudes pour enfouissement de câbles en sous-sol et d'accès à ceux-ci entre d'un part la Ville et Ores et d'autre part le C.P.A.S. de Comines-Warneton, relative à une emprise sur les parcelles cadastrées 1^{ère} division, section c, numéros 268, 264c, 265a, pour les supports d'éclairage public et la concession d'une servitude de pose en sous-sol de câbles électriques et d'accès à ceux-ci ;
- d'approuver les termes de la convention de constitution d'emprises pour le placement de supports d'éclairage public et de servitudes pour enfouissement de câbles en sous-sol et d'accès à ceux-ci entre d'un part la Ville et d'autre part la Société coopérative ORES Assets, relative à une emprise sur les parcelles cadastrées 1^{ère} division, section c, numéros 272L et 253L4, pour les supports d'éclairage public et la concession d'une servitude de pose en sous-sol de câbles électriques et d'accès à ceux-ci ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer ces conventions au nom de la Ville.

15.Logement. Inventaire des logements d'utilité publique. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'inventaire des logements d'utilité publique présents sur le territoire de Comines-Warneton.

16.Plaines de Jeux. Bail emphytéotique entre la S.R.L. LYSCO et la Ville concernant les plaines de jeux d'Houthem (Résidence Ma Campagne), de Warneton (Résidence la Douve et Abbé Courouble) et du Bizet (Clos des Pâquerettes). Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes du projet de bail emphytéotique établi par Maître Anthony LELEU, entre la S.R.L. LYSCO et la Ville concernant les plaines de jeux d'Houthem (Résidence Ma Campagne), de Warneton (Résidence la Douve et Abbé Courouble) et du Bizet (Clos des Pâquerettes) ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer ce bail emphytéotique au nom de la Ville.

17.Cimetière du Bizet. Projet Street Art. Convention entre la Maison des Jeunes Carpe Diem et la Ville. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L MJ Carpe Diem ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cette convention au nom de la Ville ;
- de marquer son accord de principe sur l'octroi d'un subside exceptionnel de 3.000 € maximum et de charger le service Finances de prévoir les crédits ad hoc lors de la prochaine modification budgétaire.

18.Biens immobiliers. Vente de l'ancienne cure de Bas-Warneton sise chaussée de Warneton, 327 à 7784 Comines-Warneton. Procès-verbal d'adjudication. Communication. Affectation du produit de la vente. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte du procès-verbal dressé le 15.07.2022 par Maître Karl FEYS adjugeant l'ancienne cure de Bas-Warneton, sise chaussée de Warneton, 327 à 7784 Comines-Warneton, cadastrée ou l'ayant été 2^{ème} division, section B, partie du n°121L2, d'une contenance mesurée de 6a 70ca à la S.A. GENCO, dont le siège est établi Steenakker, 11 à 8940 WERVIK, immatriculée au registre des personnes morales de Gand, division Courtrai, sous le numéro 0883.617.144, pour le prix de 161.000,00 € (cent soixante et un mille euros) ;
- d'affecter le produit de cette vente à l'alimentation du fonds de réserve extraordinaire.

19.Biens immobiliers. Permis d'urbanisme n°7734. Cession gratuite par les S.R.L. DEBACK et DOTT CONSTRUCT d'une parcelle de terrain située rue Fosse-aux-Chats. Acceptation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'accepter la cession à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, consentie par les S.R.L. DEBACK et DOTT CONSTRUCT d'une parcelle de terrain aménagé en voirie située rue Fosse-aux-Chats, cadastrée section B, n°957F pour une contenance de 44ca, telle que figurée au plan de rétrocession dressé le 14.12.2020 par Monsieur Damien BERGHE, géomètre-expert, en vue de son intégration au domaine public de la Ville ;

- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif - pour signer l'acte au nom de la Ville.

20.Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8369 au nom de la S.A. IMMOBILIERE DUBUISSON, représentée par Monsieur Hugues DUBUISSON, chaussée de Mons, 28 à 7904 Pipaix. Transformation du café « La Fontaine » en brasserie, rue de la Gare, 2 à 7780 Comines, cadastré 1^{ère} division, section C n°492z4. Modification de la voirie communale. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la modification de voirie prévue dans le cadre de la transformation du café « La Fontaine » en brasserie, rue de la Gare, 2 à 7780 Comines, au nom la S.A. IMMOBILIERE DUBUISSON, représentée par Monsieur Hugues DUBUISSON, et ce, sous réserve de l'obtention du permis d'urbanisme et du respect des conditions qui y seraient liées.

Le projet vise

- la démolition du volume arrière de 2 niveaux sous toiture plate en briques rouges qui délimite la place Sainte-Anne côté nord ;
- la reconstruction de 2 volumes contemporains de 3 niveaux sous toiture plate en majeure partie vitrée pour le 1^{er} et en briques de ton gris anthracite avec soubassement haut en pierre bleue pour le second ;
- la construction d'une extension latérale sur le domaine public de 40m², d'un niveau en majeure partie vitrée et surmonté d'une terrasse au 1^{er} étage, sur le côté du volume principal conservé formant le coin et sur le domaine public.

21.Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme au nom de la S.P.R.L. DEWITTE, représentée par Monsieur Maxime DEWITTE. Construction d'un ensemble de 4 garages, rue de la Victoire à 7780 Comines. Dossier n°8438. Modification de la voirie communale. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la modification de voirie prévue dans le cadre de la construction d'un ensemble de 4 garages, rue de la Victoire à 7780 Comines, au nom de la S.P.R.L. DEWITTE, représentée par Monsieur Maxime DEWITTE, et ce, sous réserve de l'obtention du permis d'urbanisme et du respect des conditions qui y seraient liées.

La modification de voirie porte sur la création d'un cheminement de jonction entre la rue de la Victoire et le cheminement doux reprenant le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer entre la rue du Commerce et la rue/chaussée de Wervik

Le demandeur du permis devra respecter les conditions suivantes :

- planter un massif arbustif d'espèces indigènes sur toute la surface engazonnée qui sera rétrocédée à la Ville dans la mesure du respect de la distance minimale de 50 cm vis-à-vis des fonds voisins ;
- la rétrocession de la voirie et du massif se fera à titre gratuit, le demandeur prenant en charge les frais administratifs et frais de notaire liés à cette transaction.

22.Charte « Service Citoyen » - phase 2. « Faire connaître l'existence du Service Citoyen sur le territoire communal auprès de la population ». Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de s'engager au niveau 2 d'association avec la plateforme pour le Service Citoyen à savoir la réalisation d'actions concrètes : la publication d'un article promouvant le Service Citoyen dans le bulletin communal, la réalisation d'un affichage dans les valves de la commune et autres lieux de passage, l'impression et la diffusion des flyers du

Service Citoyen, la diffusion de l'information sur le site internet communal (bannière) et via les réseaux sociaux, la réalisation d'un sujet sur le Service Citoyen dans la presse/radio/TV local ;

- *de signer cet engagement de la phase 2 comme un pré-requis à tout autre engagement de la part de la Commune par la suite (vers la phase 3) ;*
- *de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.*